



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



*Édition spéciale du 3 septembre 2025*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**ÉDITION SPÉCIALE DU 3 SEPTEMBRE 2025**

### **DIRECTION DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE LA RÉGION GRAND EST**

**Décision n°DRAAF/2025/059** portant subdélégation de signature pour les actes relatifs à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer

### **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

**Arrêté DREETS n° 2025/402 en date du 3 septembre 2025** fixant la liste des personnes morales de droit privé habilitées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire au titre de l'année 2025



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture, et de la forêt**

**Décision n° DRAAF/2025/059 portant subdélégation de signature  
pour les actes relatifs à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer**

**Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
de la région Grand Est,**

**Vu** l'ordonnance n°2009-325 009 relative à la création de l'agence de service et de paiements et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

**Vu** l'arrêté de la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt du 7 octobre 2024 portant nomination de M. Pierre BESSIN en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Grand Est à compter du 1er novembre 2024 ;

**Vu** l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 9 février 2023 portant nomination de Régine MARCHAL-NGUYEN en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

**Vu** l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 20 juin 2024 portant nomination de M. Denis GOURDON en qualité de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;

**Vu** l'arrêté de la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 3 juillet 2025 portant nomination de Mme Loïse de VALICOURT en qualité de directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 15 août 2025 ;

**Vu** la décision du directeur général de FranceAgriMer, n° FranceAgriMer/ST/2025/08 du 3 février 2025 portant délégation de signature à Monsieur Jacques WITKOWSKI, Préfet de la Région Grand Est, en sa qualité de représentant territorial de FranceAgriMer et d'ordonnateur délégué en résultant ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2025/053 du 20 février 2025 portant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est ;

## **DECIDE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Subdélégation de signature est donnée aux agents de la DRAAF ci-après désignés, à l'effet de signer, tel que prévu à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral 2025/053 du 20 février 2025 les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer dans la région Grand Est, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale, dans les conditions suivantes :

- Mme Régine MARCHAL-NGUYEN, M. Denis GOURDON et Mme Loïse de VALICOURT, directeurs adjoints,
- M. Tristan DIEFENBACHER, secrétaire général,
- M. Etienne ROUSSEL, chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme Sophie BALDELLI, adjointe au chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire.

### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée à :

- M. Vincent GUEUTIER, chef du pôle FranceAgriMer et filières,
- M. Dominique AUBRY, responsable de l'unité Grandes Cultures à Châlons-en-Champagne,
- Mme DEVANLAY, responsable de l'unité Investissement vitivinicole à Châlons-en-Champagne,
- M. Martial ATTICA, responsable de l'unité Productions viticoles et certification houblon à Strasbourg,
- Mme Nadège FOURNY, responsable de l'unité contrôles, adjointe au coordonnateur des contrôles Grand Est – Bourgogne Franche Comté à Châlons-en-Champagne,

à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

**Article 3 :**

Subdélégation de signature est donnée à M. Philippe MALLET et Mme Estelle CALIXTE, à l'effet de signer les correspondances prévues en matière de financement de la collecte de céréales avec aval de l'établissement ainsi que les billets à ordre.

**Article 4 :**

Subdélégation de signature est donnée à Mme Carine BAUER, Mme Stéphanie COMBEBIAS et à Mme Muriel BRIGOULET, à l'effet de valider l'ensemble des actes relatifs à l'instruction et la supervision des dossiers de demande d'autorisation de plantation.

**Article 5 :**

La décision DRAAF-GE/SG/2025-05 du 4 mars 2025 est abrogée.

**Article 6 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 26 août 2025

Le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt



Pierre BESSIN



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et  
des solidarités**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2025/ 402**

**fixant la liste des personnes morales de droit privé habilitées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire au titre de l'année 2025.**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 266-1, L.266-2, R. 266-1 et suivants ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements
- VU le décret n°2019-703 du 4 juillet 2019 relatif à la lutte contre la précarité alimentaire
- VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Jacques WITKOWSKI, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du 28 août 2019 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire et aux modalités de désignation des membres et de déclaration des sites rattachés aux personnes morales habilitées ;
- VU l'arrêté n° 2023/043 du 14 janvier 2025 fixant la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes, de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La liste des personnes morales de droit privé habilitées en 2025 à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire est arrêtée comme suit dans la région Grand Est :

Code postal	Département	Opérateur	Siège social – adresse	Représentant légal	Numéro de SIRET	Objet de la demande	Durée d'habilitation
8	ARDENNES	Association GLOBAL AXE	27 rue Jules Verne 08 000 CHARLEVILLE MEZIERE	Gilles BREDY	818 094 807 000 18	Renouvellement	5 ans
10	AUBE	Association du Cœur au travail	5 bis rue des Maquisards 10 110 BAR SUR SEINE	Francine LEBON MELNOTTE	342 344 348 000 46	Nouvelle demande	2 ans
10	AUBE	Association On doit mobiliser, on doit se mobiliser - OdsM	9 Rue François Gentil 10 000 TROYES	Cyril TOUTLEMONDE	927 962 308 000 15	Nouvelle demande	2 ans
51	MARNE	EMMAÛS LIBERTE	72 rue Saint Jean 51 460 COURTISOLS	Jean-Luc MOLET	402 950 513 000 18	Renouvellement	5 ans
51	MARNE	Association INTER CAMPUS	57 rue Pierre Taittinger 51 100 REIMS	Noé GUILLEMAILLE	392 349 882 000 44	Nouvelle demande	2 ans
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	Association ATELIER R	31 Avenue de la République 54 800 CONFLANS JARNY	Daniel BALTAZARD	900 376 096 000 13	Renouvellement	5 ans
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	Ensemble Plus Humain Solidaire Aujourd'hui pour nos Enfants Demain (EPH)	1 bis rue de Vaucouleurs 54 500 Vandoeuvre lès Nancy	Aude PECHOT	923 064 042 000 16	Renouvellement	5 ans
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	Association le Café fripé	Espace Jean JAURES 3 avenue de la PAIX 54 510 TROMBLAINE	Sophie BELLOT	840 863 856 000 26	Renouvellement	5 ans
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	Association RECIPROCITE	87 rue des Chaligny 54 000 NANCY	Christian RATAUX Rachel LINTZ	429 346 547 000 79	Renouvellement	5 ans
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	Solidarité Etudiante Engagée et Responsable	5 impasse de Turin 54 500 VANDOEUVRE LES NANCY	Ozkan OGUZHAN	824 008 353 000 16	Renouvellement	5 ans
57	MOSELLE	Association AMEL 57	4, Place Jean Perrin 57 140 WOIPPY	Omar ZOUGAR	889 021 697 000 12	Renouvellement	5 ans
57	MOSELLE	Association Action vers l'Espoir	36 Avenue de Thionville 57 140 WOIPPY	Jared ZOLA	880 879 879 000 26	Renouvellement	5 ans

57	MOSELLE	Association NOÛS International	2 Place de la HOFFE 57 870 TROISFONTAINES	Rabih CHOUÉIRY	941 582 637 000 18	Nouvelle demande	2 ans
57	MOSELLE	Association CHARISMA GOSPEL METZ	4D, rue Gaston Ramon 57 050 METZ	Andrzej MANKA	801 906 892 000 14	Nouvelle demande	2 ans
67	BAS-RHIN	Association Horizon Amitié	36, rue du Général Offenstein 67 000 STRASBOURG	Michaël SCHMIDT	304 614 985 001 39	Renouvellement	5 ans
67	BAS-RHIN	Association Foyer Notre Dame	21 rue du Dôme CS 90070 67 061 STRASBOURG Cedex	Antoine BREINING	778 836 916 001 23	Renouvellement	5 ans
67	BAS-RHIN	Association SOLIDARITEAM	CSC Le Galet 4 Avenue Tolstoï 67 200 STRASBOURG	Jeremy GOVI	923 285 365 000 14	Renouvellement	5 ans
67	BAS-RHIN	Association Culturelle Strasbourgeoise	41, boulevard de Nancy 67 000 STRASBOURG	Nabil TAOURIRT	932 357 775 000 18	Renouvellement	5 ans
67	BAS-RHIN	Association Club des Jeunes des Ponts Couverts	10a, rue du Dragon 67 000 STRASBOURG	Jean-Marie BADINA	804 871 184 000 11	Renouvellement	5 ans
67	BAS-RHIN	Association les Petites roues	6 rue Guido Guersi 67 100 STRASBOURG	Sabine CARRIOU	885 177 337 00015	Renouvellement	5 ans
67	BAS-RHIN	Association Regards Solidaires	16 rue des Orchidées 67 000 STRASBOURG	José BURCKLE	924 521 481 000 17	Nouvelle demande	2 ans
68	HAUT-RHIN	Association ESPOIR	78 A avenue de la République 68 025 COLMAR Cedex	Renée UMBDENSTOCK	784 117 251 000 32	Nouvelle demande	2 ans
68	HAUT-RHIN	Fondation de la Maison du Diaconat de Mulhouse	14 Bld du Président Roosevelt 68 200 MULHOUSE	Diégo CALABRO	778 950 550 000 47	Renouvellement	5 ans
68	HAUT-RHIN	AFP La Chapelle	28a route de Colmar 68 920 WINTZENHEIM	Diego JAKOB	919 520 239 000 14	Nouvelle demande	2 ans
68	HAUT-RHIN	Association Maisons d'Espoir et d'Avenir – AMEA	34 rue du Lieutenant Jean de LOISY 68 100 MULHOUSE	Catherine GOETSHY	834 962 359 000 24	Renouvellement	5 ans
68	HAUT-RHIN	Communauté Solidaire des Terres de l'Est (CSTE)	16 rue de la Fonderie 68 100 MULHOUSE	Manon DENIZOT	894 669 050 000 11	Nouvelle demande	2 ans
88	VOSGES	Association Saint Dominique	184 rue du Clos Mariotte 88 460 LA BAFFE	Bénédicte CATHELINAIS	402 485 437 000 14	Renouvellement	5 ans
88	VOSGES	Fédération médico-sociale des Vosges	5 rue Roland Thierry 88 000 EPINAL	Nathalie MARCHAL	783 439 169 000 88	Renouvellement	5 ans
88	VOSGES	Association L'ABEL initiative	2 Place Jules FERRY 88150 THAON-LES-VOSGES	Michel BALLAND	910 527 787 000 14	Renouvellement	5 ans

**ARTICLE 2** : L'habilitation est délivrée aux structures figurant dans le tableau (article premier) pour une durée de deux ans pour les nouvelles demandes et de cinq ans pour les demandes de renouvellement, à compter de la signature du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : La liste régionale actualisée des associations habilitées au titre de l'aide alimentaire dans le Grand Est en 2025 est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Le Secrétaire Général pour les affaires régionales et européennes, la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Grand Est et le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Grand Est sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Strasbourg, le 03 SEP. 2025

 Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes

 Samuel BOUJU

*Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication.*